

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 JUILLET 2018**

L'an deux mil dix-huit, le cinq juillet à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Fontenay le Marmion se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Maryan SENK, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Présents** : ANQUETIL Gérard BAYRAC Olivier ; BOGAERT Béatrice ; DUMENIL Gilles ; EVEN Sandrine ; LEMAIRE Rodrigue ; LE RICHEUX Elisabeth ; LEVALLOIS Nathalie ; LOUVARD Henri ; MOISSON Stéphanie ; SAVORGNAN Frédéric ; SENK Maryan ; VENTE Michel.

**Absent Excusé** :

**Absents** : BRIARD Marion ; CHAPITEAU Stéphanie ; GILLARD Thierry ; MEZIERES Sandrine ;

**Pouvoirs** : VANDERMEERSCH Bruno à SENK Maryan ; JOIMEL Christine à LERICHEUX Elisabeth ;

**Secrétaire** : EVEN Sandrine ;

DATE DE CONVOCATION : 28 juin 2018

DATE D’AFFICHAGE : 28 juin 2018

**CHOIX DU PRESTATAIRE TRAVAUX REFECTION RD41 – 2018-07-01**

Le Maire expose aux membres du conseil

Concernant la réfection des trottoirs rue de la république une procédure d'appel à consultation a été mise en place

7 entreprises ont déposé un dossier :

La commission d'appel d'offres a retenu MASTELLOTTO PEREZ pour un montant de 359 000 €

Le conseil Municipal après en avoir délibéré avec 15 voix pour

**Accepte** le devis de l'Entreprise MASTELLOTTO PEREZ

**Autorise** le Maire à signer le marché et toutes les pièces y afférant

**Autorise** le Maire à signer la convention avec le conseil départemental.

**DECISION MODIFICATIVE – 2018-07-02**

Monsieur le Maire propose de modifier le budget comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

Recettes

Article 74121 Dotation Solidarité Rurale -----	12 000.00 €
Article 74127 Dotation Nationale de Péréquation -----	19 000.00 €
Article 74223 FPIC -----	10 000.00 €

Dépenses

Article 023 Prélèvement pour investissement -----	41 000.00 €
---	-------------

**INVESTISSEMENT**

Recettes

Article 1341 DETR -----	3 800.00 €
Article 276358 Syndicat Routier -----	4 200.00 €
Article 021 Prélèvement -----	41 000.00 €
Article 1641 Emprunt -----	100 000.00 €

Dépenses

Article 2313 Travaux -----	149 000.00 €
----------------------------	--------------

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré avec 15 voix pour,

**Accepte** ces modifications du Budget Primitif

### **AUTORISATION EMPRUNT – 2018-07-03**

**Monsieur le Maire** rappelle que pour les besoins de financement des travaux de réfection de la RD 41 rue de la République, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 250 000 €

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2017-06 attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré

#### **DECIDE**

#### **Article 1 : principales caractéristiques du contrat de prêt :**

*Score Gissler : 1A*

*Montant du contrat de prêt : 250 000 €*

*Durée du contrat de prêt : 15 ans*

*Objet du contrat de prêt : financer les travaux RD 41*

*Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2033 : Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.*

*Montant : 250 000 €*

*Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 05/09/2018 en une fois avec versement automatique à cette date*

*Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,44 %*

*Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours*

*Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle*

*Mode d'amortissement : échéances constantes*

*Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle*

*Commission d'engagement : 0.10 % du montant du contrat de prêt*

#### **Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec la Banque postale.

### **RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT) POUR LA COMPETENCE JEUNESSE – 2018-07-04**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C,

**Vu** le Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges (CLECT) du 28 juin,

#### **Considérant que**

- Le régime de la fiscalité professionnelle unique s'impose à la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon
- Ce régime prévoit le transfert au profit de la CDC et sur la totalité de son territoire, de l'ensemble des prérogatives dévolues aux communes en matière d'établissement, de vote de taux et de perception du produit de la fiscalité professionnelle,
- La création de la commission locale d'évaluation des charges transférées entre la communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon et ses communes membres en date du 23 février 2017,
- La CLECT s'est réunie le 28 juin 2018 pour évaluer la charge financière transférée par chaque commune à la communauté de communes dans le cadre du transfert de la compétence enfance/jeunesse.

**Le Maire** expose au conseil municipal le rapport définitif de la CLECT qui précise la méthodologie retenue et le montant des charges transférées de 21 289.00 €.

**Entendu** l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 15 voix pour, accepte ce transfert de charges

## LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – 2018-07-05

Dans le cadre de l'organisation des activités périscolaires « la Ligue » propose de signer un avenant à la convention actuelle pour reconduire les actions du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour un montant annuel de 23 120 € auquel sera déduit l'excédent versé en 2017.

**Entendu** l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 15 voix pour,

**Autorise** le Maire à signer cette convention

## DEVIS RICOH SOLUTIONS DE SAUVEGARDE – 2018-07-06

La société a proposé une solution de sauvegarde et de protection des données informatiques conformes au RGDP pour une mensualité de 120 € HT

**Entendu** l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 15 voix pour,

**Autorise** le Maire à signer ce devis

## QUESTIONS DIVERSES

*SUBVENTIONS* : Monsieur le Maire informe les élus que la commune a reçu les subventions DETR pour la clôture et pour la Cantine. Il ajoute que les plafonds subventions amendes de police sont revus à la hausse.

*ORDURES MENAGERES* : Le compte rendu de la réunion de bureau du 12 juin dernier est distribué aux élus.

*CALVADOS HABITAT* : Le bailleur social a informé la collectivité de son inquiétude sur les réductions des aides APL et des répercussions sur le coût des loyers.

*RISQUES MINIERS* : Messieurs Senk et Louvard ont assisté à une réunion sur les risques miniers le 29 juin dernier. Des modifications sont en cours sur le règlement et sur le zonage. Une prochaine commission est prévue en septembre, suivie d'une réunion et d'une enquête publique : le plan de préventions des risques miniers devrait être approuvé en juillet 2019.

FIN DE SEANCE 19 H 15

ANQUET L G.



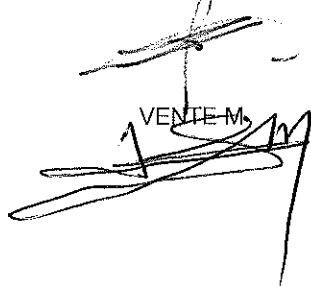
BRIARD M.  
(absente)



LEMAIRE R.



SAVORGNIAN F



VENTE M.

BAYRAC O.



CHAPITEAU S.  
(absente)

GILLARD T.  
(absent)

LE RICHEUX E.



MEZIERES S.  
(absente)

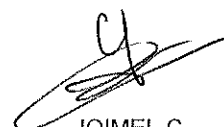
SENK M.



BOGAERT B.

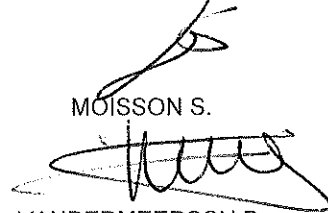


DUMENIL G.



JOIMEL C.  
(pouvoir à LERICHEUX CH)

LEVALLOIS N.



MOISSON S.

VANDERMEERSCH B.  
(pouvoir à SENK M.)

